

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS**  
**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**  
**D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS**

**VENDREDI 13 AVRIL 2018**

**L'an Deux Mil Dix Huit le Treize Avril à 19 heures 00.**

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance madame Chanez HERBANNE est désignée à l'unanimité secrétaire permanente de séance et procède à l'appel nominal

**Présidente : Madame Caroline CAYEUX**

Madame Caroline CAYEUX, monsieur Dominique DEVILLERS, monsieur Jean-Marie JULLIEN, monsieur Gérard HEDIN, monsieur Franck PIA (arrivé au dossier n°28), monsieur Robert CHRISTIAENS, monsieur Jean-François DUFOUR, monsieur Charles LOCQUET, monsieur Jacques DORIDAM, monsieur Bruno MARCHETTI, monsieur Olivier TABOUREUX, madame Béatrice LEJEUNE, monsieur Gilles BOITEL, madame Fatima ABLA, monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, monsieur André COËT, madame Martine DELAPLACE, Monsieur Gilles DEGROOTTE, monsieur Jean-Paul CORDIER, monsieur Jean-Luc BRACQUART, Monsieur Frédéric GAMBLIN, monsieur Jean-Louis VANDEBURIE, monsieur Jean-Marie DURIEZ, monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, madame Elisabeth LESURE, monsieur Edmond BAILLY, monsieur Jean-Jacques DEGOUY, monsieur Alain DRUJON, monsieur Hubert PROOT, monsieur Claude POLLE, monsieur André DUTHOIT, monsieur Noël VERSCHAEVE, madame Nicole WISSOTZKY, monsieur Erik MULLOT, monsieur Jean-Paul TERNISIEN, monsieur Roger Nicolas (suppléant de monsieur Jean-Louis CHATELET), monsieur Pierre MICHELINO, Monsieur Serge COURTOIS, madame Catherine THIEBLIN, monsieur Jean-Pierre SENECHAL, monsieur Dominique CORDIER, monsieur Yves PAUL (suppléant de madame Marie Claude DEVILLERS), monsieur Didier LEBESGUE, madame Corinne CORILLION, monsieur Yves SAJOT, monsieur Hubert VANYSACKER, monsieur Régis LANGLET, monsieur Christophe de l'HAMAIDE, madame Anne GEFFROY, monsieur Jean-Jacques DUBOIS, madame Jacqueline FONTAINE, madame Ada DJENADI, madame Guylaine CAPGRAS, monsieur Philippe VAN WALLEGHEM, monsieur Manuel BALACHE, madame Nathalie BERTOIS, monsieur Jean-Luc SAUVE, monsieur Bruno GRUEL, monsieur Thibaud VIGUIER, madame Cécile PARAGE, monsieur Laurent DELAERE, monsieur Jérôme LIEVAIN, monsieur Mamadou LY, Monsieur Philippe VIBERT, monsieur Christophe GASPART, monsieur David NEKKAR, madame Charlotte COLIGNON, monsieur Grégory PALANDRE, madame Salima NAKIB, monsieur Christophe TABARY, monsieur Grégory NARZIS, monsieur Aymeric BOURLEAU, madame Nathalie KABILE, madame Aissé TRAORE, monsieur Benoit MIRON, madame Chanez HERBANNE.

Monsieur Jacques BILLORE, monsieur Laurent SAULNIER, monsieur Philippe DESIREST, madame Florence ITALIANI, monsieur Michel ROUTIER, monsieur Joël LIONNET, monsieur Alain ROUSSELLE, madame Béatrice PERNIER, monsieur Sylvain FRENOY, madame Aysel SENOL, monsieur David ILLIGOT, monsieur Mohrad LAGHRARI, monsieur Antoine SALITOT

Monsieur Franck PIA représenté par monsieur Jacques DORIDAM (jusqu'au dossier n°27)

Monsieur Christian SADOWSKI représenté par monsieur Gérard HEDIN

Monsieur Laurent LEFEVRE représenté par madame Caroline CAYEUX

Monsieur Laurent DELMAS représenté par monsieur Christophe TABARY

Madame Nelly DEBRYE représentée par monsieur Hubert PROOT

Madame Françoise BRAMARD représentée par monsieur Olivier TABOUREX

Madame Claudine GEOFFROY représentée par madame Martine DELAPLACE

Monsieur Denis NOGRETTE représenté par monsieur Jean-Marie JULLIEN

Madame Anne FUMERY représentée par monsieur Dominique CORDIER

Monsieur Jean-Charles PAILLART représenté par monsieur Gilles DEGROOTTE

Monsieur Patrick SIGNOIRT représenté par monsieur Jean-Jacques DEGOUY

Monsieur Medhi RAHOUY représenté par monsieur Thibaud VIGUIER

Madame Elodie BAPTISTE représentée par monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE

Date de la convocation : le 6 avril 2018

Date d'affichage : le 20 avril 2018

<b>Nombre de présents :</b> 75 du dossier n°1 au dossier n°27 76 à partir du dossier n°28	<b>Nombre de votants:</b> 88 du dossier n°1 au dossier n°11 : 87 au dossier n°12 Dominique DEVILLERS ne prend pas part au vote : 88 du dossier n°12 au dossier n°19 : 87 au dossier n°20 : Jean-Luc BRACQUART ne prend pas part au vote : 88 du dossier n°21 au dossier n°51 : 87 au dossier n°52 : Jean-François DUFOUR ne prend pas part au vote : 88 à partir du dossier n°53
---	--

Le conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le **VENDREDI 13 AVRIL à 19H00** conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

### **Motion contre l'installation de nouveaux appuis aériens pour le déploiement de la fibre optique.**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** la motion contre l'installation de nouveaux appuis aériens pour le déploiement de la fibre optique.

### **Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) - avis du conseil communautaire**

Les membre du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** d'émettre un avis favorable sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics.

### **1. Administration générale - gouvernance - indemnités de fonctions des élus communautaires - actualisation**

Les membre du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de fixer les indemnités de fonctions des élus communautaires comme suit :

La présidente = 120 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 4 617,08 € brut.

Les vice-présidents = 30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 1 154,27 € brut (x 15 = 17 314,05 €).

Les conseillers délégués = 7,45 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 286,64 € brut (x 14 = 4 012,96 €).

### **2. Administration générale - frais de déplacement des élus communautaires**

Les membre du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de rembourser les frais occasionnés par les déplacements des élus qui ne perçoivent pas d'indemnité de fonction lorsque les réunions liées à leur mandat de conseiller communautaire se déroulent hors du périmètre de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, conformément au code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-13 et D. 5211-5, sur présentation de pièces justificatives.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente à signer tout acte relatif au remboursement de frais de déplacement des conseillers communautaires.

### **3. Administration générale - organismes extérieurs - désignation d'un représentant - conseil de surveillance - Hôpital Jean-Baptiste CARON de Crèvecœur-le-Grand**

Les membre du conseil communautaire désignent à **l'unanimité** monsieur Hubert VANYSAKER représentant de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au sein du conseil de surveillance de l'hôpital Jean-Baptiste CARON.

### **4. Administration générale - mise à disposition de services - convention avec le pôle métropolitain de l'Oise**

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente à signer avec le pôle métropolitain de l'Oise une convention portant mise à disposition des services dans les domaines suivants : gestion des assemblées, suivi des finances, système d'information et de télécommunication.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente à signer tous les éventuels documents relatifs à à convention avec le pôle métropolitain de l'Oise.

## **5. Administration générale - création du syndicat mixte du pôle d'équilibre territorial rural du Grand Beauvaisis - adoption et représentation de la communauté d'agglomération du Beauvaisis**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** la création du syndicat mixte du pôle d'équilibre territorial rural (PETR) du Grand Beauvaisis qui est formé de quatre EPCI à savoir : la communauté d'agglomération du Beauvaisis ; la communauté de communes de la Picardie Verte ; la communauté de communes Oise Picarde ; la communauté de communes du Pays de Bray.

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** les statuts du syndicat mixte du pôle d'équilibre territorial rural du Grand Beauvaisis.

Les membres du conseil communautaire désignent à **l'unanimité** en qualité de membres titulaires pour siéger à l'assemblée délibérante du syndicat mixte du pôle d'équilibre territorial rural (PETR) du Grand Beauvaisis :

- Mesdames Caroline CAYEUX, Béatrice LEJEUNE,
- messieurs Dominique DEVILLERS, Franck PIA,
- messieurs Gérard HEDIN, Jean-François DUFOUR
- messieurs Aymeric BOURLEAU et Robert CHRISTIAENS.

En qualité de membres suppléants pour siéger à l'assemblée délibérante du syndicat mixte du pôle d'équilibre territorial rural (PETR) du Grand Beauvaisis :

- Messieurs Jean-Luc BRACQUART, Charles LOCQUET,
- messieurs Pierre MICHELINO, Laurent LEFEVRE,
- messieurs Grégory NARZIS, Frédéric GAMBLIN,
- messieurs Jacques DORIDAM et André DUTHOIT

## **6. Administration générale - pacte d'actionariat de référence de la SA d'HLM du Beauvaisis - avenant de prolongation**

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** la prolongation du pacte d'actionariat de référence de la SA d'HLM du Beauvaisis jusqu'au 31 décembre 2018.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer l'avenant avec la SA d'HLM du Beauvaisis.

## **7. Administration générale - fonds de concours - bassin de natation de Savignies - travaux de réfection**

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de verser un fonds de concours d'un montant de 948,04 € aux 11 communes suivantes, membres du syndicat mixte :

Aux Marais, Fouquénies, Goincourt, Herchies, Le Mont Saint-Adrien, Milly-sur-Thérain, Pierrefitte en Beauvaisis, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Paul, Savignies, Troissereux, pour des travaux urgents de réfection suite à une fuite d'eau ayant entraîné un affaissement très important des plages autour du bassin de natation de Savignies.

## **8. Administration générale - personnel - tableau des emplois communautaires - ajustement**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'ajustement du tableau des effectifs de la communauté d'agglomération du Beauvaisis comme suit :

Direction ou service	Nature de la modification du tableau	emploi / grade préexistant	emploi / grade futur à temps complet
Assainissement	Remplacement de 2 agents transformation	technicien et agent de maîtrise	2 adjoints techniques
Direction générale	Réussite au concours transformation	adjoint administratif	1 rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe
Ressources humaines	Réussite au concours transformation	2 adjoints administratifs principaux de 2 <sup>e</sup> classe	2 rédacteurs
Direction ou service	Nature de la modification du tableau	emploi / grade préexistant	emploi / grade futur à temps complet
Cadre de vie - Déchet	Remplacement de 3 agents transformation	emplois aidés	3 adjoints techniques
Médiathèques	Création (en remplacement d'un agent non titulaire de nationalité étrangère)	néant	1 adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe
Ressources humaines	Création	néant	1 attaché territorial dossiers transversaux et dialogue social
Ressources humaines	Création	néant	1 rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe chargé de communication interne
Économie	Création	néant	1 chargé de mission innovation agricole catégorie hiérarchique A
Prévention	Transformation/ réorganisation de la direction	attaché	1 responsable du service prévention délinquance catégorie hiérarchique A
Développement durable méthodes partenariats	Création	néant	1 chargé de mission contrat de transition écologique (CTE) attaché, ingénieur ou emploi contractuel de catégorie hiérarchique A

## **9. Administration générale - personnel - recrutement d'agents contractuels pour des besoins de remplacement - besoins saisonniers ou occasionnels - missions ponctuelles (vacataires)**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente pour la durée de son mandat, à recruter, pour les nécessités du service, dans les trois catégories hiérarchiques A, B et C et sur toutes les filières :

- des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3, 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> de la loi du 26 janvier 1984 ;
- des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à avoir recours à du personnel vacataire pour des missions ponctuelles et limitées.

#### **10. Administration générale - mise en place d'un comité technique (CT) et d'un comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) - désignation de représentants**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de fixer à 5 titulaires et 5 suppléants le nombre de représentants titulaires du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et le comité technique (CT).

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de fixer à 5 titulaires et 5 suppléants le nombre de représentants titulaires de la collectivité au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et le comité technique (CT).

#### **11. Finances - politique tarifaire - mise à jour des tarifs de l'agglomération**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la mise à jour des tarifs de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à compter du 3 septembre 2018, il est précisé que les tarifs de la maladrerie et de l'école d'arts s'appliqueront respectivement le 13 avril et le 16 juin 2018

#### **12. Économie- maison de l'emploi et de la formation (MEF) - subvention de fonctionnement pour l'exercice 2018**

*Monsieur Dominique DEVILLERS ne prend pas part au vote*

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité le versement d'une subvention de 247.094,70 € au profit de la maison de l'emploi et de la formation afin de permettre la poursuite des missions.

#### **13. Économie - chantier insertion par l'activité économique - mise en place d'un troisième chantier d'insertion - convention avec l'association recherches emplois Bury (REB)**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la mise en place d'un troisième chantier d'insertion dans le cadre de l'insertion par l'activité économique ; suite à l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération du Beauvais depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de faire appel à l'association recherches emplois Bury (REB) qui gère également des chantiers d'insertion dans les domaines du bâtiment et celui des espaces naturels.

#### **14. Finances - instauration de la taxe versement transport sur les communes de Auchy-la-Montagne, Crèvecœur-le-Grand, Francastel, Lachaussée-du-Bois-d'Ecu, Le Saulchoy, Luchy, Maulers, Muidorge, Rotangy**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'instauration du versement transport sur les communes de Auchy-la-Montagne, Crèvecœur-le-Grand, Francastel, Lachaussée-du-Bois-d'Ecu, Le Saulchoy, Luchy, Maulers, Muidorge, Rotangy, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la période de lissage du taux sur 4 ans telle que précisée en annexe sur les communes de Auchy-la-Montagne, Crèvecœur-le-Grand, Francastel, Lachaussée-du-Bois-d'Ecu, Le Saulchoy, Luchy, Maulers, Muidorge, Rotangy soit :

*Proposition de lissage du taux de VT :*

* Année pleine	Harmonisation sur 4 ans		
	VT		VTA
	%	Prévision	%
2018*	0,20 %	8 027,00 €	0,40 %
2019	0,40 %	16 054,00 €	0,40 %
2020	0,60 %	24 081,00 €	0,30 %
2021	0,70 %	28 094,50 €	0,20 %

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de maintenir le taux historique du versement transport à 0,70 % pour les 5 prochaines années tel que précisé en annexe sur les communes de Allonne, Auneuil, Auteuil, Aux-Marais, Beauvais, Berneuil-en-Bray, Bonlier, Fontaine-Saint-Lucien, Fouquenies, Frocourt, Goincourt, Guignecourt, Herchies, Juvignies, Le Mont-Saint-Adrien, Maisoncelle-Saint-Pierre, Milly-sur-Thérain, Nivillers, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Rainvillers, Rochy-Condé, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Nœud, Saint-Paul, Savignies, Therdonne, Tillé, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse, Warluis ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **15. Développement numérique - adhésion à l'association CapDémat**

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** d'adhérer à l'association CapDémat, afin de permettre la réalisation de démarches administratives en ligne et à distance à partir d'un portail citoyen. Le développement de ces téléservices permet d'améliorer la relation avec les citoyens, de simplifier l'organisation interne et de fluidifier la transmission de documents.

Le montant annuel de la cotisation s'élève à 3 500,00 €.

#### **16. Aménagement du territoire - ZAC Saint-Mathurin - travaux - indemnisation des agriculteurs**

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à indemniser M. Christian Fourdraine, exploitant des parcelles cadastrées section ZC n<sup>os</sup> 291 et 307, pour une somme totale de 411,33 € au titre des dégâts faits aux sols et aux cultures.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à indemniser l'EARL Louvet, exploitant des parcelles cadastrées section ZC n<sup>os</sup> 16 et 310, pour une somme totale de 480 € au titre des dégâts faits aux sols et aux cultures.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à indemniser M. Jean-Luc de Priestere, exploitant des parcelles cadastrées section ZC n<sup>o</sup> 349, pour une somme totale de 362,70 € au titre des dégâts faits aux sols.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes pièces, autorisations, actes administratifs et à engager les crédits nécessaires à cette opération.

#### **17. Aménagement du territoire - ZAC Beauvais-Tillé Novaparc - commercialisation - cahier des charges de cessions de terrain (CCCT) - modification**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** le cahier des charges de cession de terrains (CCCT) de la ZAC Beauvais-Tillé modifié.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes pièces et autorisations relatives à ce dossier.

#### **18. Aménagement du territoire - urbanisme - plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de la Neuville-en-Hez - avis de la CAB**

Les membres du conseil communautaire émettent à **l'unanimité** un avis favorable sur le projet de PLU de la commune de La Neuville-en-Hez arrêté le 16 novembre 2017.

**19. Aménagement du territoire - urbanisme - agence d'urbanisme Oise-les-Vallées - programme partenarial et convention financière 2018 - approbation**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** le programme partenarial 2018 avec l'agence d'urbanisme Oise-les-Vallées qui a pour objectif de cadrer les missions et les différentes études que l'agence d'urbanisme effectuera pour le compte de ses membres au cours de l'année à venir.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** le versement d'une subvention d'un montant de 38 000 € au profit de l'agence d'urbanisme pour l'exécution du programme.

**20. ménagement du territoire - Novaparc - travaux d'extension du réseau d'eau potable - délégation de maîtrise d'ouvrage du syndicat intercommunal d'alimentation des eaux de l'agglomération beauvaisienne (SIAEAB)**

***Monsieur Jean-Luc BRACQUART ne prend pas part au vote***

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** la délégation des travaux d'extension du réseau d'eau potable du du syndicat intercommunal des eaux de l'agglomération beauvaisienne (SIAEAB) à la communauté d'agglomération du Beauvaisis dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Novaparc.

**21. Administration générale - patrimoine - transfert du patrimoine immobilier de l'ex-communauté de communes rurales du Beauvaisis (CCRB) - intégration à l'actif de la CAB**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** le transfert des biens suivants appartenant à l'EPCI de la communauté de communes rurales du Beauvaisis fusionné dans le patrimoine de l'EPCI de la communauté d'agglomération du Beauvaisis nouvellement créé.

Commune	Désignation du bien	Section	N°	Lieu-dit	Contenance	
BRESLES	Ancien siège de la CCRB (antenne actuelle de la CAB)	AL	233	La Chaussée	15a 63ca	
		AL	234	La Chaussée	1a 79ca	
		AL	235	La Chaussée	84ca	
		AL	236	La Chaussée	14a 70ca	
		AL	238	La Chaussée	4a 80ca	
		AL	239	La Chaussée	14a 80ca	
		AL	275	La Chaussée	16a 45ca	
		Piscine intercommunale Jacques-Trubert	AO	72	4 impasse de la piscine	1ha 17a 66ca
		Halle des sports				
		Maison du gardien				
BAILLEUL-SUR-THERAIN	Gymnase intercommunal	ZE	328	Les Fosses	7a 80ca	
		ZE	374	11 rue Voltaire	55a 49ca	
		ZE	378	Les Fosses	27a 16ca	
		ZE	381	Le Petit Eguillon	6 a	
LAVERSINES	Maison intercommunale de l'enfance	E	1366	Le village	12a 13ca	

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce transfert.

**22. Aménagement du territoire - urbanisme - adhésion de communes au service de l'application du droit des sols (ADS) - conventions**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer avec les communes nouvellement membres de la communauté d'agglomération (Auchy-la-Montagne, Crevecoeur-le-Grand, Francastel, La chaussée-du-bois-d'Ecu, Le Saulchoy, Luchy, Maulers, Muidorge, Rotangy) pour adhérer au service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme.

### **23. Plan rénovation confort - programme d'intérêt général (PIG) « bien chez soi » - examen de dossiers de demandes de subventions**

Les membres du conseil communautaire accordent à l'**unanimité** le versement de subventions au 22 demandes déposées au titre du programme d'intérêt général (PIG) pour un montant de 14 468,00 €.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à notifier l'octroi des subventions aux bénéficiaires.

### **24. Habitat public - aides à la pierre - programmation 2018**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la programme prévisionnel, comportant 5 projets concernant 96 logements, susceptibles d'être éligibles aux aides publiques à la pierre durant l'année.

### **25. Politique de la ville - prévention de la délinquance - soutien de l'association Aide aux victimes 60 - octroi de subvention**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'attribuer les subventions suivantes dans le cadre des actions portées par Aide aux victimes 60 :

- 1 850 euros pour l'action « groupe de parole pour femmes victimes de violences conjugales » ;
- 5 000 euros pour l'action « accueil mineur victime » ;
- 1 445 euros pour l'action « groupe de parole enfants/parents ».

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer les conventions jointes et toute pièce afférente à ce dossier.

### **26. Politique de la ville - prévention de la délinquance - association insertion, formation, éducation et prévention (IFEP) - subvention 2018 - acompte**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** le versement d'une subvention de 86 733,42 euros à l'association IFEP, afin d'intervenir sur les quartiers prioritaires, principalement auprès du public 11-21 ans, au moyen du travail de rue et des accompagnements individuels ou collectifs, en lien avec les familles et en complémentarité avec les services sociaux et les structures présentes sur le territoire de l'agglomération.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président à signer toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

### **27. Politique de la ville - prévention de la délinquance - prévention routière - concours interclasses - gratifications**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** l'achat de bons cadeaux pour pour un total de 2 750 euros, pour le concours interclasses de prévention routière destiné aux écoles maternelles et primaires sur les thèmes du déplacement des piétons et des deux-roues.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention et toute pièce afférente à ce dossier.

### **28. Espaces naturels - demande de subventions pour l'animation du site Natura 2000 "Cavité de Larris-Millet à Saint-Martin-le-Nœud"**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de solliciter des subventions auprès des partenaires publics mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum de l'assiette subventionnable (HT) pour le réseau Natura 2000- massif forestier du Haut Bray et Cavité de Larris-Millet.



### **29. Espaces naturels - demande de subventions pour l'animation du site Natura 2000 "Massif forestier du Haut Bray de l'Oise"**

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de solliciter des subventions auprès des partenaires publics mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum de l'assiette subventionnable (HT) pour le réseau Natura 2000 - site « massif forestier du Haut Bray de l'Oise ».

### **30. Environnement - Assainissement - Convention de partenariat et de prestation avec l'association la Médiation de l'eau**

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la signature de la convention de partenariat et de prestation de services avec la médiation de l'eau qui a pour objet d'établir les engagements réciproques de la médiation de l'eau et de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, afin de permettre aux abonnés du service d'assainissement collectif de la ville de Beauvais de recourir aux services de la médiation de l'eau et de préciser les conditions dans lesquelles les prestations sont rendues par la Médiation de l'eau.

### **31. Environnement - Assainissement - Demande de subventions pour les travaux de raccordement en domaine privé - Hameau du Mont-Bénard Savignies**

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de déclarer d'intérêt public local les travaux de branchement des particuliers au réseau collectif d'assainissement du hameau du Mont-Bénard sur la commune de Savignies, ainsi qu'une habitation à Milly-sur-Thérain.

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de justifier d'intérêt public local par la suppression de la pollution des nappes, le contrôle du raccordement de toutes les eaux usées, l'optimisation du fonctionnement du système d'assainissement, l'incitation des particuliers à se raccorder rapidement pour atteindre un taux de collecte avoisinant les 100 %, rentabiliser au mieux les investissements.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à solliciter une aide financière au taux le plus élevé auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour les travaux de raccordement à l'assainissement collectif en domaine privé et la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur cette opération.

### **32. Environnement - Assainissement - Approbation du principe de la gestion déléguée et autorisation de lancement de la procédure**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif des eaux usées par voie d'affermage sur les communes de Allonne, Auteuil, Auneuil, Aux-Marais, Bailleul-sur-Thérain, Berneuil-En-Bray, Bonlier, Bresles, Crèvecœur-le-Grand, Fouquenies, Frocourt, Goincourt, Herchies, Hermes, La-Neuville-en-Hez, Laversines, Le-Mont-Saint-Adrien, Litz, Milly-Sur-Thérain, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Rainvillers, Rochy-Condé, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Léger-En-Bray, Saint-Martin-le-Nœud, Saint-Paul, Savignies, Therdonne, Tillé, Troissereux et Warluis, membres de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, pour une durée de cinq (5) ou dix (10) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et dont les caractéristiques figurent dans le rapport joint en annexe à la présente délibération.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente à lancer et à mener la procédure prévue par les dispositions des articles L. 1410-1 et suivants, R. 1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du CGCT renvoyant à l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et au décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **33. Environnement - Assainissement - Programme pluvial 2018**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le programme de travaux d'assainissement pluvial pour l'année 2018 pour un montant estimatif de 565 358,38 € TTC, selon le recensement des besoins engagés avec les maires des différentes communes.

### **34. Environnement - déchets ménagers et assimilés - règlement des déchetteries - modification**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité le nouveau règlement intérieur des déchetteries intercommunales suite à l'adhésion des 9 nouvelles communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'objectif de ce règlement est de :

- fixer les horaires d'ouvertures ;
- fixer les conditions d'accès des particuliers et professionnels ;
- d'indiquer les types de déchets acceptés ;
- de préciser les règles de gardiennage et d'accueil du public.

### **35. Environnement - déchets ménagers et assimilés - convention avec la commune de Warluis - modification du règlement des points verts**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité le nouveau règlement intérieur déchets ménagers et assimilés suite au nouveau pont vert de la commune de Warluis, il est rajouter ce point sur le règlement intérieur des points verts déjà en vigueur.

### **36. Environnement - déchets ménagers et assimilés - déchetterie d'Auneuil et de la déchetterie-recyclerie de Crèvecœur-le-Grand - convention avec le syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO)**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la signature de la convention avec le syndicat mixte du département de l'Oise pour l'utilisation des déchetteries intercommunales d'Auneuil et de Crèvecœur-le-Grand au profit des usagers qui habitent certaines communes membres du syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO) pour l'évacuation des déchets susceptibles d'être acceptés sur la déchetterie.

### **37. Enseignement supérieur - Promotion économique du territoire - Sensibilisation à l'entrepreneuriat des étudiants - Association Les Entrepreneuriales Picardie (ALEPI) - Octroi de subvention**

Les membres du conseil communautaire accordent à l'unanimité le versement d'une subvention de 3 000 euros à l'association Les Entrepreneuriales Picardie afin de promouvoir sur le territoire de la Picardie de la culture entrepreneuriale auprès des étudiants et des jeunes diplômés au chômage et s'inscrit dans le cadre du programme d'entraînement terrain.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président en charge de l'enseignement supérieur à signer tout document relatif à ce dossier.

### **38. Économie - appel à projets - Innovation, Agtech et numérique agricole**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité le lancement de l'appel à projets en innovation, Agritech et numérique agricole, dénommé AGROW pôle qui vise à augmenter l'attractivité du territoire avec une dynamique de collaboration et une image novatrice.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer tout document relatif à l'appel à projets.

### **39. Économie - Association Initiative Oise Ouest - convention annuelle**

Les membres du conseil communautaire accordent à l'**unanimité** une subvention maximum de 60 267 € au profit de l'association « Initiative Oise Ouest » qui a pour objet l'octroi de prêts d'honneurs aux créateurs d'entreprises ainsi que le suivi une fois leur activité entamée.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

### **40. Économie - Parc d'activités économiques du Haut-Villé - cession foncière au profit de la société AK2S**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer une promesse de vente puis l'acte de vente au profit de la société AK2S (ou de toute autre société qui pourrait s'y substituer dans le cadre du projet) d'une parcelle d'une superficie d'environ 4020 m<sup>2</sup> au prix de 32 € HT/ m<sup>2</sup> soit au prix total d'environ 128 640 € HT.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la société AK2S ou autre intervenant mandaté dans le cadre du projet, à pénétrer sur le terrain pour mener à bien les études préalables.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

### **41. Économie - zone d'activités économiques des Larris- cession d'une parcelle au profit de la société HC Transports**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer une promesse de vente puis l'acte de vente au profit de la société HC Transports (ou de toute autre société qui pourrait s'y substituer dans le cadre du projet) d'une parcelle d'une superficie d'environ 2140 m<sup>2</sup> au prix de 47 € HT/ m<sup>2</sup> soit au prix total d'environ 100 580 € HT.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la société HC Transports ou autre intervenant mandaté dans le cadre du projet, à pénétrer sur le terrain pour mener à bien les études préalables.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

### **42. Économie - Pépinière et hôtel d'entreprises - accueil d'urgence d'entreprises- tarification**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de mettre à disposition des entreprises affectées par des catastrophes naturelles, technologiques ou autres accidents, des espaces communs et services tels que le « cotravail » et connexion internet de façon gratuite pour une période limitée à trois mois.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de mettre à disposition des entreprises affectées par des catastrophes naturelles, technologiques ou autres accidents, telles qu'incendie ou inondation, des espaces privatifs et services tels que la location de bureaux au tarif de l'hôtel d'entreprises, soit 95 €/ m<sup>2</sup> /an au quel sera ajouté le forfait services hors taxes et hors charges, et ceci pour une période qui n'excédera pas 12 mois.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **43. Économie - promotion économique du territoire - structures d'accompagnement à la création d'entreprises - convention avec la région Hauts-de-France**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la convention pour la mise en place des plans STARTER et BOOSTER afin de renforcer les complémentarités d'intervention entre la région et les territoires et à s'inscrire dans une convention de partenariat globale dans le cadre de la mise en œuvre du plan territoire du schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **44. Élaboration d'un schéma de services en faveur de la mobilité des habitants de l'agglomération du Beauvaisis - demande de subvention auprès des partenaires financiers**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le principe d'élaboration d'un plan de déplacements à l'échelle de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, en faveur de la mobilité des habitants du territoire.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le premier vice-président à solliciter une subvention auprès des partenaires institutionnels publics mobilisés dans ce dossier, au taux de financement le plus élevé.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le premier vice-président à solliciter une dérogation pour commencement anticipé du projet auprès de l'ensemble des partenaires.

#### **45. Équipements culturels - École d'art du Beauvaisis - Partenariat avec le Quadrilatère - établissement culturel de la ville de Beauvais - convention**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la convention de partenariat entre l'école d'art du Beauvaisis et le Quadrilatère de Beauvais qui vise à concrétiser ce rapprochement afin de développer durablement cette collaboration. Elle précise notamment le cadre du partenariat, ses fondements, les liens pédagogiques, culturels et artistiques développés entre les deux équipements.

#### **46. Équipements culturels - Maladrerie Saint-Lazare - Lancement de la procédure simplifiée de concession pour le salon des antiquaires**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le lancement d'une procédure simplifiée de concession pour l'organisation du salon des antiquaires de décembre 2018 à la maladrerie Saint-Lazare pour un montant n'excédant pas 68 000,00 €, ce qui inclut aussi bien les recettes perçues par le délégataire que les subventions qui pourraient lui être versées.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de la procédure simplifiée de concession pour l'organisation du salon des antiquaires ainsi que toute décision concernant leur avenant lorsque les crédits sont inscrits au budget.

#### **47. Équipements culturels - Maladrerie Saint-Lazare - Visites guidées et médiations culturelles - partenariat avec l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais (OTAB) et la ville de Beauvais - convention**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la signature de la convention de partenariat entre la ville de Beauvais, l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais et la communauté d'agglomération du Beauvaisis a été signée en 2012 pour le développement des visites guidées et des médiations culturelles menées sur le site de la maladrerie Saint-Lazare. Cette convention avait pour but de définir les rôles de chacun des partenaires :

- l'organisation et gestion des visites guidées et ateliers de médiation pour le public individuel par le service de la maladrerie Saint-Lazare ;
- l'organisation et gestion des visites guidées pour les groupes d'adultes par l'office de tourisme ;
- l'organisation et gestion des visites guidées et actions de médiation pour les groupes d'enfants et de jeunes par la mission « Ville d'art et d'histoire ».

**48. Équipements culturels - Maladrerie Saint-Lazare - Fondation du patrimoine - mission confiée à Stéphane Bern - sites à protéger - candidature de la CAB**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à déposer un dossier de candidature auprès de la Fondation du patrimoine pour permettre la sélection de la maladrerie Saint-Lazare dans le cadre des projets retenus par la mission Stéphane Bern.

**49. Équipements culturels - Réseau des médiathèques du Beauvaisis - Partenariat avec l'association Kolobane (accueil petite enfance), la crèche collective du centre hospitalier de Beauvais, le lycée Paul-Langevin et la résidence pour personnes âgées Résid'Oise - convention**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité le renouvellement de partenariats avec la crèche Kolobane, dans le quartier Saint-Jean, et avec la crèche hospitalière.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la signature d'une nouvelle convention de partenariat avec le lycée Paul-Langevin, ainsi qu'avec la résidence pour personnes âgées Résid'Oise.

**50. Équipements culturels - Conservatoire de musique Eustache-du-Caurroy - Partenariat avec le comité de jumelage et le centre culturel de la ville de Tczew (Pologne) dans le cadre d'un échange pédagogique - convention**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention tripartite entre la CAB, le comité de jumelage et le centre culturel de Tczew permettant aux 33 élèves de l'orchestre Aquilon de participer à cet échange pédagogique, culturel et linguistique.

**51 - Équipements culturels - Conservatoire de musique Eustache-du-Caurroy - Partenariat avec les structures sociales locales dans le cadre du projet DÉMOS - convention**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention de partenariat annuelle les structures sociales locales dans le cadre du projet DEMOS.

**52 - Tourisme - Manifestations d'intérêt communautaire - Liste de manifestations retenues - Octroi de subventions**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'intégrer la balade en forêt de Hez-Froidmont et les fêtes François I<sup>er</sup> à la liste des manifestations reconnues d'intérêt communautaire.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'attribuer une subvention aux organisateurs des manifestations reconnues d'intérêt communautaire au regard des dossiers reçus.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire et notamment les conventions d'objectifs et de moyens pour les subventions.

**53 - Tourisme - Promotion touristique - Association Beauvais Cathédrale (ABC) - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens - Octroi d'une subvention**

**Monsieur Jean-François DUFOUR ne prend pas part au vote**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Beauvais Cathédrale (ABC) qui définit d'une part les conditions dans lesquelles les partenaires publics apportent leurs soutiens financiers respectifs à l'association et d'autre part, précise les engagements de l'association pour assurer les missions d'accueil et de valorisation touristique.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'attribuer à l'association ABC, au titre de l'exercice 2018, une subvention de fonctionnement de 13 500 €.